CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB P.V. AEDCI 64

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2015

Ordre du jour :

1. Participation de l'Armée luxembourgeoise à un déploiement opérationnel en Lituanie dans le cadre des mesures de réassurance (RAP) de l'OTAN – 28 septembre - 1er novembre 2015
   - avis de la Commission
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 23 janvier, 19 février, 20 mars, 8 et 11 mai, 11, 22 et 29 juin, 1er, 3, 9, 10 (PV no. 54 et 55), 16, 20 et 21 juillet 2015
3. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen (semaine de session du Parlement européen du 7 au 10 septembre)
4. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 5 et le 11 septembre 2015
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. André Bauler, remplaçant de M. Gusty Graas, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Mme Anne Brasseur, Présidente de l'AP-CE

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Charles Goerens, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense
Mme Elisabeth Cardoso, Direction de la Défense

M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Excusé : M. Gusty Graas

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Participation de l'Armée luxembourgeoise à un déploiement opérationnel en Lituanie dans le cadre des mesures de réassurance (RAP) de l'OTAN – 28 septembre - 1er novembre 2015
- avis de la Commission

Dans le cadre des mesures de réassurance « readyness action plan » (RAP), l'OTAN assurera une présence militaire dans les pays baltes et en Pologne. Une rotation des 28 pays alliés est prévue. Le Luxembourg envisage d'envoyer 46 militaires du 28 septembre au 1er novembre 2015 en Lituanie. Les membres de l'Armée luxembourgeoise seront intégrés dans un contingent belge. En tant que matériel, l'Armée luxembourgeoise déploiera des voitures PRV (« Dingos ») et des drones. Un des buts de la mission est d'entraîner l'interopérabilité entre les militaires belges, luxembourgeois et lituaniens.

Comme il ne s'agit pas d'une opération de maintien de la paix (OMP) proprement dite, la base légale la plus appropriée est la loi modifiée de 1952 sur l'organisation militaire. Or, cette loi reste muette sur les indemnités et droits de congés dans le cas d'un déploiement à l'étranger, ces modalités étant intégrées dans la loi du 27 juillet 1992 sur les OMP. Pour cette raison, le Gouvernement souhaite respecter la procédure prévue par la loi de 1992. Dans le cadre de la réforme de cette loi, une base légale pour le présent cas de figure sera créée.

Les frais du déploiement se chiffreront à environ 200.000 euros.

Discussion

Un membre de la commission souligne qu'il serait souhaitable de disposer d'une base légale appropriée dans les meilleurs délais et de toute façon avant le prochain déploiement dans le cadre du RAP, la présence militaire se faisant à tour de rôle parmi les pays alliés.

Après discussion, la Commission rend unanimement son avis positif au déploiement opérationnel en Lituanie.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 23 janvier, 19 février, 20 mars, 8 et 11 mai, 11, 22 et 29 juin, 1er, 3, 9, 10 (PV no. 54 et 55), 16, 20 et 21 juillet 2015

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

3. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen (semaine de session du Parlement européen du 7 au 10 septembre)

M. Goerens informe que dans son discours sur l'état de l'Union européenne, le Président de la Commission européenne a évoqué des sujets de grande importance pour les semaines à venir, à savoir les mesures de relocalisation dans le cadre de la crise migratoire, l'établissement d'une liste de pays d'origine sûrs, l'intégration des réfugiés, la migration légale, la création d'un

« trust fund » pour soutenir les pays d'origine et la représentation de l'Union européenne dans des instances internationales comme le Fonds monétaire international (FMI).

M. Turmes ajoute qu'il faudra maintenant trouver un consensus sur la migration. Une question qui amènera probablement des discussions controversées est la définition des pays d'origine sûrs. Le groupe politique des Verts au Parlement européen soulèvera la question de savoir si la Turquie peut encore être considérée comme pays sûr pour la minorité kurde. Vu le fait que des anciens militaires irakiens du régime de Saddam Hussein ont intégré les rangs des combattants de l'IS, M. Turmes est d'avis que les Etats-Unis devraient assumer leur responsabilité dans le cadre de la crise migratoire et accepter un nombre plus accru de réfugiés syriens. Par ailleurs, le Président de la Commission européenne n'exclurait pas une Union européenne à deux vitesses, son annonce de définir un socle commun de droits sociaux et de nouveaux instruments pour la zone euro allant dans ce sens. Des propositions législatives dans le cadre de l'Union de l'énergie sont également prévues pour 2016. Par ailleurs, le Parlement européen a adopté une résolution sur le droit fondamental à l'approvisionnement de l'eau.

Mme Delvaux-Stehres est d'avis que ce n'est pas l'Union européenne qui a échoué dans la crise migratoire, mais la solidarité entre les Etats membres. La crise migratoire domine les discussions dans les groupes politiques. Un deuxième sujet important est le « opt-out » de la Grande-Bretagne de certains domaines, dont le droit du travail.

M. Bach déplore le fait que faute de temps, le Président de la Commission européenne n'a que marginalement évoqué le « Triple A social » dans son discours, ce sujet étant un des plus importants pour les mois à venir. Dans le domaine des transports, deux paquets de propositions législatives concernant le transport par route et l'aviation s'annoncent. Dans les deux domaines, le problème des conditions de travail précaires persiste. La directive sur les travailleurs détachés est un autre sujet d'actualité.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Les commissions sectorielles de la Chambre des Députés analyseront de près le programme de travail 2016 de la Commission européenne, dont la publication est annoncée pour la semaine prochaine. Certains sujets sont aussi traités dans les conférences organisées par la Chambre des Députés dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Un membre de la commission rappelle que le droit à la protection internationale est un droit individuel et que chaque cas doit être analysé individuellement. Il met en garde devant l'établissement d'une liste de pays d'origine sûrs pouvant contrecarrer ce droit individuel. La Présidente de l'AP-CE ajoute que les pays membres du Conseil de l'Europe pourraient a priori être considérés comme pays d'origine sûrs et qu'une perte de ce statut pourrait avoir des conséquences négatives. Le cas de la Turquie est actuellement discuté au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Un membre du Parlement européen donne à considérer qu'une telle liste servirait à accélérer les procédures d'asile et ne saurait porter atteinte au droit d'asile individuel. Un

membre de la commission répond qu'en pratique, les recours à des décisions administratives forment le principal facteur de prolongation de la procédure d'asile.

Evoquant la crise migratoire, un membre du groupe politique CSV est d'avis qu'il faut s'attaquer aux causes de la migration. Or, une amélioration de la situation en Syrie ne sera guère possible sans coopération avec la Russie. Les répercussions des accords de libre-échange sur les pays tiers en voie de développement seraient également à prendre en compte.

4. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 5 et le 11 septembre 2015

La liste des documents est adoptée.

5. Divers

Le Président de la commission informe sur les sujets des prochaines réunions.

Le Secrétaire-administrateur f.f.,
Laurent Scheeck

Le Président,
Marc Angel